



Association des Plaisanciers du Croûton



DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE Janvier 2016 (mise à jour décembre 2020)

Notre démarche initiale engagée en 2013 constitue un projet d'optimisation environnementale à long terme. Le 20 janvier 2017 AFNOR nous délivre la certification Ports Propres, puis le 31 janvier 2020 la certification Ports Propres Actifs en Biodiversité. S'ajoute à cet honneur que le Port du Croûton est le premier port associatif de France à se voir décerner ces certifications européennes spécifiques aux ports de plaisance.

La démarche environnementale n'est pas un aboutissement mais le début et la pérennisation d'une aventure humaine au service du développement durable, c'est une prise de responsabilité qui engage l'ensemble des usagers, du plaisancier au professionnel.

En effet, le port étant situé au cœur d'un milieu fragile et à préserver, nous devons nous montrer exemplaires afin d'inciter les autres acteurs nautiques à préserver et à protéger la biodiversité du site fantastique qu'est le Cap d'Antibes et ses alentours.

Notre démarche intègre donc les aspects environnementaux que le port peut maîtriser et sur lesquels il peut avoir une influence. Développer les savoir-faire par la formation de notre équipe permet à chacun de s'impliquer dans l'amélioration de la performance environnementale.

Des engagements forts :

- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer toutes pollutions et tous rejets accidentels dans le milieu naturel en mettant à disposition de tous les intervenants, tous les moyens humains, financiers et matériels
- Gérer le site de façon à être en conformité avec la réglementation en vigueur
- Former et responsabiliser le personnel et l'encourager à appliquer les principes du développement durable dans leurs activités quotidiennes

Des engagements forts :

- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer toutes pollutions et tous rejets accidentels dans le milieu naturel en mettant à disposition de tous les intervenants, tous les moyens humains, financiers et matériels
- Gérer le site de façon à être en conformité avec la réglementation en vigueur
- Former et responsabiliser le personnel et l'encourager à appliquer les principes du développement durable dans leurs activités quotidiennes
- Sensibiliser les plaisanciers à la protection de l'environnement et à la biodiversité locale
- Maîtriser et réduire la consommation des ressources naturelles et énergétiques.
- Mis en place, dès le début de l'année 2016, d'un tableau de relevés journalier de la consommation d'eau
- Surveillance mensuelle de la consommation en électricité
- Encourager le tri des déchets
- Avoir des espaces verts composés d'essences locales (non invasives)
- Etre proactif en biodiversité par l'installation de nurseries dans le port
- Outre l'affichage de notre politique environnementale au niveau de la capitainerie, une communication a été adressée à toutes les parties prenantes concernées de manière à ancrer la culture environnementale dans les comportements et méthodes de travail des acteurs de la filière nautique.
- Réviser au moins une fois par an des objectifs du plan d'action dans une logique de progrès.

L'adhésion de tous les acteurs étant la base de la réussite de cette politique environnementale, en ma qualité de Président de l'A.P.C, je demande aux salariés, à tous nos adhérents ainsi qu'à tous nos partenaires d'être porteurs de cette politique.

Le Président
Mr Claude GIAUSSERAN

Pour le Maire d'Antibes Juan-les-Pins
Par délégation

Nathalie GRILLI
Conseillère Municipale Délégué à
L'Environnement Maritime et aux Ports

